



# UN-HABITAT ÉVALUATION BRÈVE

## Évaluation du processus de la Création du Prix Mémorial Rafik Hariri du Programme des Nations Unies des Etablissements Humains (ONU-Habitat) Rapport d'évaluation 05/2012

### 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Prix Mémorial Rafik Hariri du Programme des Nations Unies Pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat), ci-après dénommé le «Prix», a été inauguré à la cinquième Session du Forum Mondial Urbain tenue en 2010 à Rio de Janeiro, au Brésil. Il s'agit d'une initiative conjointe de la Fondation Rafik Hariri, ci-après dénommée la «Fondation», et l'ONU-Habitat. La Fondation a été créée en 1979 pour fournir des services sanitaires, sociaux et culturels aux personnes défavorisées au Liban. Un partenariat entre l'ONU-Habitat et la Fondation a, au fil des années, été développé sur base des objectifs communs relatifs au développement et à la mise en œuvre de l'Agenda pour l'habitat.

Le rôle de l'ONU-Habitat met l'accent sur les partenariats en matière de développement durable. Plus précisément, l'ONU-Habitat identifie et diffuse les meilleures pratiques par le biais de son programme en matière des bonnes pratiques et administre plusieurs prix, dont le Prix mémorial Rafik Hariri, qui reconnaît les réalisations exemplaires et les meilleures pratiques en matière des établissements humains.

Le prix, qui est accompagnée d'une récompense d'un montant de 200,000 dollars américains, d'un trophée et d'un certificat, commémore la vie et les réalisations de l'ancien Premier Ministre libanais, feu Rafik Hariri. Il est décerné tous les deux ans aux individus et aux organisations qui font preuve des réalisations exemplaires dans le domaine des établissements humains et des réalisations socio-économiques en faveur des populations urbaines pauvres.

### 2. PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été demandée par la Fondation dans le but d'évaluer la phase de lancement du Prix et de partager des leçons apprises et des recommandations. Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants:

- Déterminer les progrès accomplis et les leçons apprises au cours de la phase de lancement;
- Identifier les forces et les faiblesses du protocole d'entente entre la Fondation et l'ONU-Habitat et ;
- Fournir des recommandations pour les perspectives futures pour la procédure d'attribution du Prix.

Une revue de la littérature existante sur le Prix a été effectuée et des interviews menées avec l'ONU-Habitat et le personnel de la Fondation et les membres du Jury International et le Comité de Pilotage. Une enquête en ligne a également été administrée au personnel et aux autres intervenants impliqués dans le processus d'attribution du Prix ainsi que d'un échantillon de participants au Forum Mondial Urbain. Sur les 55 questionnaires distribués, 33 questionnaires (un taux de participation de 66 pour cent) ont été retournés. L'évaluation a été réalisée entre mars et juillet 2011 par un consultant indépendant, Mme Rukia Hayata, et gérée par l'Unité chargée de Suivi et Evaluation de l'ONU-Habitat.

### 3. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Le succès du premier cycle de l'Octroi du Prix a été principalement du au niveau élevé de soutien au sein de la Fondation et par la Direction Supérieure de l'ONU-Habitat. La conception de la procédure d'attribution du Prix, notamment le protocole d'entente, s'est révélé suffisante alors que le processus d'octroi devait être amélioré.

- Le protocole d'entente a été complet et englobait les aspects de financement, de gouvernance, de transparence et de résolution des conflits et a ainsi contribué à la création d'une structure institutionnelle solide pour gérer les processus et les ressources nécessaires pour soutenir le décernement du Prix. Environ 88 pour cent des répondants à l'enquête en ligne a démontré que le processus d'octroi du Prix était bien conçu et que sa mission était claire et ciblée.
- La Fondation à travers son fonds de dotation a obtenu le financement pour le décernement du Prix pour au moins les dix prochaines années. A partir de l'enquête, la moitié des répondants de l'ONU-Habitat n'étaient pas au courant de l'existence du Fonds de dotation, alors que la moitié des membres du jury pensait que le Fonds était géré par l'ONU-Habitat. Au Secrétariat de la Fondation, tous les répondants étaient au courant de la prévision du fonds de dotation, mais ils n'ont pas pu confirmer s'il avait effectivement été mis en place.
- Des ressources suffisantes ont été allouées pour la gestion du Prix. Cependant, les règles et les règlements des Nations Unies ne sont parfois pas bien adaptés pour l'ajustement aux besoins et aux besoins et aux exigences spécifiques des acteurs divers impliqués dans le processus de décernement du Prix tels que les membres du Jury et le Comité de Pilotage en ce qui concerne l'emploi, les déplacements et les honoraires.
- L'absence d'un calendrier de réunions relatives au processus de décernement du Prix entrave le processus. Néanmoins, la plupart des répondants (84 pour cent), pensaient que la gestion du procès d'attribution du Prix se compare favorablement si ce n'est mieux que d'autres prix spéciaux octroyés par l'ONU-Habitat.

- La Fondation a besoin d'obtenir la stabilité financière pour l'octroi du Prix. Le processus de création d'une dotation de 20 millions de dollars américains pour le prix, tel que prescrit dans le protocole d'entente, n'a pas encore été lancé.
- Au niveau de la Direction Supérieure soit de l'ONU-Habitat et soit au niveau de la Fondation il ya eu un soutien et l'engagement énorme envers le Prix. Soixante sept pour cent des répondants étaient positifs à travers leurs réponses sur la question de soutien adéquat et l'engagement de la Direction Supérieure de l'ONU-Habitat.
- L'Association des Femmes Tanzaniennes pour l'Accès aux Terres, qui a fourni les services administratifs et logistiques externes pour le lancement du Prix, a été félicitée par les participants pour son travail. L'Association a fourni des services logistiques au nom du Secrétariat de l'ONU-Habitat.
- Compte tenu de certaines lacunes relatives à la connaissance du Prix il est nécessaire de redoubler d'efforts pour diffuser les informations parmi les cadres supérieurs au Siège de l'ONU-Habitat et au sein de la Fondation.
- Les parties prenantes clés n'ont pas des clarifications suffisantes en ce qui concerne ce qui serait le lieu le plus approprié pour la cérémonie de la remise du Prix, afin d'assurer une attention particulière et les hauts niveaux de publicité continue.
- La visibilité instantanée a été retenue grâce à l'organisation de la cérémonie de lancement lors de l'ouverture de la cinquième Session du Forum Mondial Urbain en mars 2010. Cependant, la publicité limitée du Prix s'est avérée comme une préoccupation majeure dont on devrait trouver une solution appropriée.
- Les cadres des rapports et de suivi manquaient, ce qui aurait permis d'éclairer le processus, d'assurer le suivi du progrès et d'identifier les domaines à améliorer. Le plan d'action, des indicateurs de réalisation et des moyens de vérification n'existaient pas avec des échéanciers et des équipes des personnes responsables.

## 4. LEÇONS PRINCIPALES APPRISES

Le choix du moment opportun des processus relatifs à l'octroi du Prix est essentiel à son succès continu et pourrait être amélioré. Il s'agit notamment:

- Du temps adéquat avant et après l'attribution du Prix pour une participation optimale des intervenants;
- Des campagnes de publicité à travers des canaux des médias établis pourraient être préalablement lancées avant le lancement d'appel aux candidatures.

Un comité de révision technique pour vérifier de manière indépendante les documents de nomination des candidatures serait utile.

## 5. RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Le premier cycle d'attribution du Prix a démontré la possibilité d'un certain nombre des options de gestion pour le décernement du Prix. L'évaluation a proposé les quatre options suivantes:
  - (i) Le maintien de l'organisation actuelle avec l'ONU-Habitat comme la plaque tournante du Secrétariat du Prix sur la base d'un accord bilatéral entre la Fondation et l'ONU-Habitat avec l'ONU-Habitat en tête;
  - (ii) Externalisation de la fonction administrative en vertu d'une entente tripartite entre l'ONU-Habitat, la Fondation et un prestataire des services;
  - (iii) Le transfert des responsabilités de l'ONU-Habitat à la Fondation, la dernière étant responsable du Secrétariat du Prix et l'ONU-Habitat jouant le rôle de soutien, et ;
  - (iv) Le déplacement du secrétariat du Prix à la Fondation et la Fondation étant chargé de la recherche externe des fonctions administratives.
- La gestion des prix devrait envisager la recherche externe des fonctions administratives et d'autres fonctions telles que la publicité, la conception du site Web et la stratégie médiatique afin de réduire le fardeau de l'ONU-Habitat et le personnel hiérarchique de la Fondation. Cependant, le «conditionnement» du Prix doit être étroitement encadré et supervisé par l'ONU-Habitat.
- La direction devrait envisager un plan d'action ou une «feuille de route» pour compléter le protocole d'entente existant et qui décrit clairement les activités, les responsabilités et les délais en ce qui concerne la procédure d'attribution du Prix.
- Un calendrier devrait être établi pour les réunions d'octroi du Prix tout au long de l'année afin d'assurer que des événements réguliers et que des dispositions soient pris pour d'autres co-présidents lors des réunions du Comité de Pilotage.
- Certains aspects conceptuels du Prix doivent être revus afin de renforcer son orientation, y compris le partage du Prix entre deux lauréats à condition qu'il y ait un suivi adéquat, et la possibilité d'alterner entre les lauréats et les groupes sociaux issus des zones géographiques différentes et de chercher au-delà des personnalités bien connues pour les personnes qui ont fait preuve d'engagement et d'excellence dans leurs travaux.
- Il faudrait déployer plus d'efforts pour générer de la publicité pour l'octroi du Prix, à travers des médias établis.
- Il faut que le jury international soit tenu au courant de la sélection préliminaire effectuée par le Secrétariat afin de garantir une transparence totale dans le processus de sélection. Dans la mesure du possible, la pratique de la sélection du lauréat par le jury devrait être encouragée car elle a bien fonctionné pendant le premier cycle.
- Le Comité de Pilotage doit déterminer le lieu le mieux adapté pour la remise du Prix entre le lieu du Forum Mondial Urbain, le Siège de l'ONU-Habitat à Nairobi qui abrite le Conseil de Gouvernance, et l'Assemblée Générale des Nations Unies, au Siège des Nations Unies à New York.
- Les cadres de suivi et d'évaluation pour le processus de décernement du Prix devraient être intégrés dans le plan d'action/la feuille de route proposée pour le cycle prochain. Les rapports d'activités, sur la base du plan d'action, devraient être soumis au Comité de Pilotage pour évaluation.